

BPJEPS spécialité éducateur sportif

mention activités de la forme

Description de l'emploi	2
Appellation.....	2
Descriptif.....	2
Débouchés	2
Deux options	3
Les conditions d'accès à la formation.....	3
Inscriptions.....	3
Les exigences préalables à l'entrée en formation	3
Sélection.....	8
Positionnement.....	10
Certification	11
Continuité de formation.....	13
Les chiffres de la session 2019-2020	13
Calendrier prévisionnel	13

Description de l'emploi

Appellation

Les profils d'emploi repérés sont adossés aux appellations suivantes : professeur de fitness, conseiller sportif, éducateur sportif, moniteur, coach, entraîneur... On distingue alors plusieurs types d'emplois occupés :

- Conseiller sportif spécialisé dans l'animation de cours collectifs
- Conseiller sportif spécialisé dans l'accompagnement personnel
- Présentateur en fitness
- Responsable d'équipe d'animation

Descriptif

Le secteur économique de la remise en forme génère des métiers d'encadrements appuyés par des compétences et des savoir-faire articulés autour des axes suivants :

1° - L'axe des compétences pédagogiques et méthodologiques est centré sur la capacité à répondre aux besoins de la clientèle, à l'encadrer et l'assister en toute sécurité tant dans le domaine des activités individuelles telle le cardio-training, la musculation et parfois la balnéo-détente que dans l'animation des cours collectifs à dominante « aérobie » tels que le Step, le Low Impact Aérobie ou les cours à concept (Les Mills, Pilates, Zumba, ...). Ces activités pratiquées et enseignées sur support musical s'appuient sur des techniques dont certaines sont très référencées. Les enchaînements obéissent à des règles de construction bien établies. Ces cours, exigeants, nécessitent de la part des animateurs un bagage technique réel, et une capacité d'animation qui repose principalement sur la relation musique/mouvement, le dynamisme, la communication, la gestion et la maîtrise des langages corporels, la réactivité et la capacité d'adaptation de l'animateur.

2° -L'axe des compétences dans le domaine technologique nécessite d'être opérationnel dans l'utilisation et la programmation de nouveaux outils où les commandes électroniques, l'inter connexion et l'assistance informatisée sont incontournables. La compétence ne se limite pas à une simple utilisation mais questionne bien la capacité du professeur à comprendre la logique de fonctionnement des appareils afin d'adapter appareil et programme aux besoins du client. Ces compétences se retrouvent principalement dans les domaines et déclinaison du « coaching » et s'utilisent dans les processus d'évaluation (bilan de condition physique), la construction des programmes de cardio training et/ou de musculation, l'entraînement fonctionnel.

Ces compétences, signatures du métier, s'appuient sur des connaissances fondamentales en anatomie et biomécanique, en physiologie de l'effort et en méthodologie de l'entraînement.

3° -L'axe des compétences dans le domaine de l'environnement institutionnel et socio-économique des activités de la forme est implicite. Les métiers d'encadrement des activités de la forme s'exercent au sein d'un environnement réglementé qui évolue constamment. Les structures juridiques des salles de remises en forme et la typologie des emplois possibles exposent le professionnel à la maîtrise de son environnement de travail afin de répondre aux problématiques économiques, fiscales, réglementaires et commerciales de son activité professionnelle et de son devenir.

Débouchés

L'emploi se trouve principalement dans le secteur marchand et majoritairement au sein de centres de fitness ou en nombre plus réduit dans le secteur associatif. Le métier est souvent exercé à temps plein ou en cumul de plusieurs temps partiels réalisés auprès de plusieurs employeurs et dans différents secteurs. Il est exercé par des femmes et des hommes. Depuis quelques années, on constate une forme de travail nouvelle dans ce secteur: l'auto-entrepreneur.

Estimation des emplois dans le secteur marchand

En comptant 3 500 centres, on peut estimer à 17 500 emplois temps plein (ETP), soit environ 8 100 animateurs. En ajoutant les auto-entrepreneurs, l'emploi se situe entre 15 000 et 20 000.

Estimation des emplois dans le secteur associatif

Le secteur associatif emploierait près de 10 000 salariés, soit environ 3 500 équivalents temps plein. (Une augmentation du volume de recrutement dans ce domaine est constatée depuis 2005 notamment à temps partiel)

Deux options

Option « cours collectifs » :

- activités des cours collectifs, avec ou sans musique;
- activités cardio-vasculaires à partir de techniques telles que LIA, STEP, aérobic...;
- activités de renforcement et d'étirement musculaires.

Option « haltérophilie, musculation » :

- activités de l'haltérophilie;
- activités de la musculation (machines, barres, haltères...);
- activités de cardio-training (ergomètres...);
- activités de récupération (étirements, relaxation...).

Les conditions d'accès à la formation

Inscriptions :

Inscriptions possibles à partir du 1^{er} février, et jusqu'à un mois avant le début de la formation, depuis le site internet du CREPS : www.creps-vichy.fr

Les exigences préalables à l'entrée en formation

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « activités de la forme » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme » sont les suivantes :

Le(la) candidat(e) doit:

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante:
 - o « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS);
 - o « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité;
 - o « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité;
 - o « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité;
 - o « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.
- présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « activités de la forme » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation;
- être capable de réaliser les tests techniques suivants :

Tests techniques d'entrée en formation pour l'option « cours collectifs » :

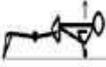
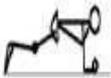
- **Épreuve n° 1** : test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.
- **Épreuve n° 2** : le(la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique de 60 minutes au total,

comprenant dix minutes d'échauffement collectif, vingt minutes de passage en STEP à un rythme de 128 à 132 battements par minute dont deux minutes de retour au calme, vingt minutes de passage en renforcement musculaire, 10 minutes de retour au calme sur 5 étirements. Le(la) candidat(e) reproduit les éléments techniques simples, ajuste sa prestation en fonction d'indications verbales ou gestuelles données. Il/elle est capable de mémoriser et de reproduire un enchaînement simple. La trame des enchaînements de l'épreuve n°2 est la suivante (figure en annexe IV-A.) :

Échauffement et STEP : 30 minutes

N° DU BLOC	Bloc final (avec changement de pieds)	Compte	Changement de pieds	Approche ou orientations	Coordination	Durée par bloc	Cumul durée (en min)
Echauffement	Echauffement à la convenance de l'intervenant : Activation cardio vasculaire, préparation générale et spécifique, préparation ostéo articulaire, musculo tendineuse, évaluation du niveau du groupe motivation	Mouvement de la CV dans tous les plans, enchaînement de LIA+ex de la base squat, fentes, antépulsion des bras, rotation.....					10 minutes
1 ^{er} bloc	1 basic +1 mambo cha cha 1 chassé sur le step + 1 mambo 3 genoux L step (en bout) 1 basic à cheval + 1 basic retour face	8 temps 8 temps 8 temps 8 temps	Sur le mambo cha cha sur le chassé Sur les 3 genoux L step	Face Face En bout Début en bout puis retour en face	Bras simples sur les 3 genoux L step	9 minutes	
2 ^{ème} bloc	1 basic + 1 traversée + 3 genoux ciseaux 1 traversée+ 2 dégagés sur le step +1 V step	16 temps 16 temps	Lors des 3 genoux ciseaux	Début face/fin dos Début dos et revient face avec le basic Traversée avant les dégagés	Bras simples sur les 2 dégagés et sur le V step	9 minutes	
Retour au calme						2 minutes	
					Temps cumulé	30 minutes	

Renforcement musculaire : 20 minutes

N° et nom de l'exercice	Croquis	Objectif et séquences	Placement de base et mouvement	Précision rythmiques	Durée (w/repos)	Temps	Cumul temps en minute	Critère de réussite
1) Squat		Séquence de squat à répéter 3 fois	Flexion des hanches, genoux, chevilles puis retour en position de départ	Rythmique à la convenance de l'intervenant	5 blocs de travail /1 bloc de récupération par séquence	1min30 x 3 séquences soit 4 min 30	4 min 30	-Respecte le rythme -Respecte l'exécution du mouvement -Respecte la posture
2) Pompes		Séquence de pompes à répéter 3 séries	Flexion des coudes, alignement coudes épaules. En planches pour les hommes et genoux pour les femmes	Rythmique à la convenance de l'intervenant	3 blocs de travail /1 bloc de récupération par séquence	1 minute x séquences soit 3 min	7 min 30	
3) Fentes à droite		Séquence de fentes à répéter 3 séries	Flexions des hanches, genoux puis retour en position de départ	Rythmique à la convenance de l'intervenant	5 blocs de travail /1 bloc de récupération par séquence	1min30 x 3 séquences soit 4 min 30	12 min	
4) Gainage		Séquence de gainage à répéter 3 séries	Planche frontale	Isométrie	3 blocs de travail /1 bloc de récupération par séquence	1 minute x séquences soit 3 min	15 min	
5) Fentes à gauche		Séquence de fentes à répéter 3 séries	Flexions des hanches, genoux puis retour en position de départ	Rythmique à la convenance de l'intervenant	5 blocs de travail /1 bloc de récupération par séquence	1min30 x 3 séquences soit 4 min 30	19 min 30	

Retour au calme, étirements : 10 minutes

Retour au calme avec 5 étirements							
1) Flexion du buste		Evaluation souplesse chaîne postérieure et maintien de la posture	Position assise, jambes tendues en avant, flexion du buste		2 min	2 min	Respect de la posture
2) Flexion du buste		Evaluation souplesse adducteur et chaîne postérieure	Position assise, jambes tendues en ouverture, flexion du buste		2 min	4 min	
3) Chien tête en bas			Angles tronc/ jambe à 90°, jambe et bras tendus, tête alignée main au sol		2 min	6 min	
4) Planche debout position unipodale (pied droit au sol)		Evaluation posturale et souplesse	Planche debout, position unipodale, alignement bras tête tronc jambe		4 min	10 min	
5) Planche debout unipodale (pied à gauche au sol)			Planche debout, position unipodale, alignement bras tête tronc jambe				
				Total	60 minutes		

Evaluateurs :

Experts nommés par la DRDJSCS AURA, formateurs du CREPS, professionnels du secteur

Tests techniques d'entrée en formation pour l'option « haltérophilie, musculation »

- **Épreuve n° 1** : test navette « Luc Léger » : palier 7 (réalisé) pour les femmes et palier 9 (réalisé) pour les hommes.
- **Épreuve n° 2** : le(la) candidat(e) réalise une épreuve de démonstration technique des exercices* figurant dans le tableau suivant :

Exercice	FEMME		HOMME	
	répétition	pourcentage	répétition	pourcentage
SQUAT	5 répétitions	75 % poids du corps	6 répétitions	110 % poids du corps
TRACTION en pronation ou en supination au choix du candidat	1 répétition	menton > barre nuque barre prise de main au choix : pronation ou supination	6 répétitions	menton > barre nuque barre prise de main au choix : pronation ou supination
DEVELOPPE COUCHE	4 répétitions	40 % poids du corps	6 répétitions	80 % poids du corps
Exercice	Schéma		Critères de réussite	
SQUAT			<ul style="list-style-type: none"> - Exécuter le nombre requis de mouvement - Alignement tête-dos-fessiers - Dos droit et naturellement cambré sans hyperlordose excessive - Hanches à hauteur des genoux - tête droite et regard à l'horizontal - Pieds à plat 	
TRACTION en pronation ou en supination au choix du candidat			<ul style="list-style-type: none"> - Exécuter le nombre requis de mouvement - Si prise en pronation amener la barre au contact de la nuque ou sous le menton à chaque mouvement - Si prise en supination amener la barre en dessous du menton à chaque mouvement 	
DEVELOPPÉ COUCHE			<ul style="list-style-type: none"> - Exécuter le nombre requis de mouvement - Barre en contact de la poitrine sans rebond - Alignement tête-dos-cuisses - Fléchissement des genoux pour préserver un dos droit en contact avec le banc - Axe du couloir de la barre entre la partie supérieure de la poitrine et la ligne inférieure des épaules - Les bras sans hyper extension doivent être tendus et marquer un temps d'arrêt franc au sommet sous peine d'annulation du mouvement. 	

* 10 minutes de récupération minimum entre chaque mouvement et entre chaque exercice.

Calendrier de passage

Voir sur : <https://tep-region.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/activites-de-la-forme>

Dispense des tests techniques à l'entrée en formation :

Les qualifications permettant au candidat d'être dispensé des tests techniques à l'entrée en formation sont mentionnées en annexe VI « dispenses et équivalences ».

Intitulé	Options	
	Cours collectif	Haltérophilie musculation
Sportif de haut niveau en haltérophilie inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.	OUI	OUI
BP AGFF mention A « activités gymniques acrobatiques » ou mention B « activités gymniques d'expression »	OUI	OUI
BP AGFF mention C « forme en cours collectifs »	OUI	OUI
BP AGFF mention D « haltère, musculation et forme sur plateau »	OUI	OUI
CQP ALS* option « activités gymniques d'entretien et d'expression »	OUI	NON
Brevet fédéral animateur des activités gymniques cardiovasculaires délivré par la FFG*	OUI	NON
Brevet fédéral animateur des activités gymniques d'entretien délivré par la FFG*	OUI	NON
Brevet fédéral initiateur fédéral gymnastique aérobie délivré par la FFG*	OUI	NON
Brevet fédéral instructeur des activités gymniques délivré par la FFG*	OUI	NON
Brevet fédéral « BF1A » activités physiques d'expression délivré par l'UFOLEP*	OUI	NON
Brevet fédéral animateur délivré par la FSCF*	OUI	NON
Brevet fédéral animateur de remise en forme délivré par la FFHMFAC*	NON	OUI
Brevet fédéral initiateur ou assistant animateur régional délivré par la FFHMFAC*	NON	OUI
Brevet fédéral moniteur ou assistant animateur national délivré par la FFHMFAC*	NON	OUI
Brevet fédéral entraîneur ou entraîneur expert délivré par FFHMFAC*	NON	OUI

*BPJEPS AGFF : Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités gymniques de la forme et de la force »

*BPJEPS : professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport

*CQP ALS : Certificat de qualification professionnelle « animateur de loisirs sportifs »

*FFG : Fédération française de gymnastique

*UFOLEP : Union française des œuvres laïques d'éducation physique

*FSCF : Fédération sportive et culturelle de France

*FFHMFAC : Fédération française d'haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme

Sélection

Les épreuves de sélection envisagées par l'OF :

Date à définir fin août

Lieu : CREPS Auvergne Rhône Alpes Vichy

Présentation des épreuves des modalités d'évaluation, des critères de sélection, des personnes chargées de l'évaluation. Les documents prévus sont à joindre au dossier.

Les épreuves communes aux deux mentions

➤ **EPREUVE 1 : épreuve écrite : QCM – coefficient 1**

Cette épreuve permet d'apprécier chez les candidats les capacités leur niveau de connaissances générales

➤ **EPREUVE 2 : épreuve d'entretien : durée : 30 minutes – coefficient 3**

L'entretien s'effectue à partir d'un dossier comportant au maximum 5 pages.

Proposition d'organisation du dossier :

1. Le C.V. : état civil – études effectuées – diplômes obtenus ou niveau atteint – situation professionnelle.
2. L'expérience pratique et pédagogique dans les activités de la forme et/ou de la force
3. Les motivations et le projet professionnel.

Remarque : des annexes, non comptabilisées dans le nombre de pages, peuvent être jointes. Il s'agit de documents attestant de l'authenticité des points 1, 2 et 3 : photocopies de diplômes, attestations de stages techniques ou pédagogiques, attestations d'employeurs...

Déroulement de l'épreuve :

- Exposé du contenu du dossier : dix minutes.
- Entretien : vingt minutes.

Critères d'évaluation :

- Qualité de réflexion du candidat sur sa pratique des activités de la forme et/ou de la force.
- Motivations pour l'enseignement de cette /ces pratique(s).
- Projet professionnel.
- Capacité à répondre aux questions posées.
- Comportement : attitude verbale, attitude non verbale (personnalité, aisance, etc....).

Evaluateurs :

Formateurs du CREPS
Professionnels du secteur

Epreuve technique pour l'option « haltérophilie, musculation »

Démonstration technique sur des mouvements d'haltérophilie : épaulé jeté, arraché. Réalisation du geste technique après pesée et échauffement

Critères d'évaluation :

- Qualité d'exécution des gestes techniques, détaillés dans le protocole de l'épreuve dans les annexes.

Epreuve technique pour l'option « cours collectifs »

Démonstration technique : le candidat devra réaliser une chorégraphie sur un morceau musical de son choix. La chorégraphie est composée d'un enchaînement de gestes techniques spécifiques à l'option « cours collectifs ». Temps de la prestation : 90 secondes. Réalisation du geste technique après échauffement.

Critères d'évaluation :

- Qualité d'exécution des gestes techniques
- Qualité de la chorégraphie (cohérence entre l'enchaînement des gestes et la musique)
- Respect du rythme imposé par le support musical

Evaluateurs :

Formateurs du CREPS
Professionnels du secteur

Positionnement

Présentation des modalités du positionnement :

- **Dates** : du 4 au 6 septembre 2023. **Lieu** : CREPS Auvergne Rhône Alpes Vichy
- Durée : 3 jours
- Démarches : analyse de la formation et étude des parcours de chaque candidat
- Situations proposées : ré-explication de la formation (rythme, contenus, démarches...) et de l'environnement (CREPS de Vichy, structure d'alternance), travail de réflexion personnelle par rapport à leurs compétences et par rapport au référentiel de compétences et d'activités de la formation, mise en situation pédagogique.
- Outils utilisés : grilles de positionnement aidant les candidats à se positionner sur des compétences acquises ou non lors de leurs expériences antérieures, grille d'évaluation des séances pédagogiques.
- Modalités d'exploitation des résultats : utilisation lors de l'entretien avec le stagiaire pour vérifier s'il peut prétendre à un allègement de formation. Utilisation des résultats par les stagiaires en fin de formation pour comparer les compétences travaillées et acquises.
- Outils de formalisation des parcours des stagiaires : tableau « parcours individuel » réalisé avec l'accord du stagiaire, signé par le stagiaire et le coordonnateur de la formation.

Organisation du positionnement :

	1 ^{er} jour	2 ^{ème} et 3 ^{ème} jour
Matin	Explication de l'organisation de la formation, des contenus...	Mise en situation pédagogique des apprenants
Après-midi	Travail personnel à partir des expériences de chaque apprenant, en lien avec les compétences attendues en fin de formation	Mise en situation pédagogique des apprenants

Présentation des modalités d'intégration des stagiaires en parcours partiel :

Les stagiaires en parcours partiel sont positionnés sur les créneaux de formation liés à leur parcours de formation individualisé.

Des parcours individualisés de formation sont proposés à tous les stagiaires.

Des allègements sont proposés aux stagiaires qui bénéficient :

- soit de validation d'U.C. (voir réglementation en vigueur, annexe VI)
- soit d'une expérience avérée dans certains domaines.

Un renforcement peut être imposé au stagiaire bénéficiant d'une dispense / validation d'UC, afin de compléter sa formation (les diplômes fédéraux validant les UC ayant parfois des volumes horaires inférieurs aux contenus de formation).

Le positionnement vise l'émergence des compétences permettant ainsi un allègement de formation.

L'émergence des compétences se fera au travers d'une analyse personnelle des expériences (entretien individuel) et d'une mise en situation pratique.

La proposition d'allègement est formulée par l'organisme de formation sur proposition d'une commission de formateurs intervenant lors du positionnement. La commission s'appuie sur les éléments fournis par le candidat lors de l'entretien individuel et de la mise en situation pratique.

A la fin du positionnement les stagiaires sont informés de la proposition faite par l'organisme de formation.

Certification

Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1 et UC2

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités de la forme. Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences. Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC1 et UC2.

Situations d'évaluation certificative des UC 3 et UC4:

Les évaluateurs sont titulaires d'une qualification à minima de niveau IV et d'une expérience professionnelle au minimum de deux ans dans la mention des activités de la forme.

Sont dispensés de ces exigences, les personnels techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des sports, les professeurs ou enseignants d'éducation physique et sportive du ministère de l'éducation nationale et les agents de catégorie A ou B de la filière sportive de la fonction publique territoriale.

Epreuve certificative de l'UC 3 :

L'activité support de l'épreuve certificative de l'UC3 est choisie par le(la) candidat(e) parmi les deux activités suivantes : activité « cours collectifs » et activité « haltérophilie, musculation ».

L'épreuve se déroule au sein de la structure d'alternance pédagogique et se décompose comme suit :

1° Production d'un document :

Le(la) candidat(e) transmet un dossier dans les conditions fixées par le DRJSCS ou par le DJSCS avant la date de l'épreuve, comprenant :

Support activité « cours collectifs » :

- trois cycles d'animation dont un en « cardio chorégraphié », un en « renforcement musculaire » et en « étirement », réalisés dans une structure d'alternance pédagogique pour un public d'au moins 6 personnes composés chacun de trois séances d'animation d'une durée de 30 minutes à 60 minutes chacune. Au plus tard une semaine avant l'épreuve, les deux évaluateurs et le (la) candidat(e) sont informés par l'organisme de formation du choix de la séance d'animation, support de la certification. Cette séance est issue d'un des trois cycles mentionnés ci-dessus.

ou

Support activité « haltérophilie, musculation » :

- Deux cycles d'animation en « haltérophilie, musculation » réalisés dans une structure d'alternance pédagogique, composé de six séances d'animation minimum chacun, s'adressant à une personne ou à un groupe. Chaque cycle porte sur un objectif différent choisi parmi :
 - le développement des qualités physiques (force, puissance, vitesse, explosivité) ;
 - la prise de masse musculaire ;
 - la perte de poids ;
 - le renforcement musculaire ;
 - le sport bien être ;
 - la réathlétisation ou réhabilitation fonctionnelle.

Les deux évaluateurs et le(la) candidat(e) sont informés du choix de la séance d'animation support de la certification au plus tard une semaine avant l'épreuve.

2° Mise en situation professionnelle :

Le(a) candidat(e) prépare pendant 15 minutes au maximum l'espace et le matériel nécessaires à la mise en œuvre de la séance d'animation.

Le(la) candidat(e) conduit la séance d'animation au sein de sa structure d'alternance pédagogique, pendant 30 minutes au minimum et 60 minutes au maximum.

La séance d'animation est suivie d'un entretien de 30 minutes au maximum comprenant :

- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours desquelles le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séance d'animation en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques;
- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs portant sur la progression du cycle d'animation figurant dans le dossier transmis par le(la) candidat(e), au sein duquel est issue cette séance d'animation, ainsi que sur la démarche pédagogique et l'évolution des futures séances.

Epreuve certificative de l'UC4 a) option « cours collectifs »

Les évaluateurs sont titulaires d'une qualification équivalente à minima de niveau IV et d'une expérience professionnelle au minimum de deux ans dans l'option cours collectifs.

Sont dispensés de ces exigences, les personnels techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des sports, les professeurs ou enseignants d'éducation physique et sportive du ministère de l'éducation nationale et les agents de catégorie A ou B de la filière sportive de la fonction publique territoriale.

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation et se décompose comme suit :

1° Démonstration d'une technique de l'option « cours collectifs » pendant trois fois 20 minutes (trois familles d'activités)

Pour la démonstration technique, un évaluateur peut évaluer au maximum huit candidats.

Le(la) candidat(e) suit un cours de niveau de pratique intermédiaire à niveau de pratique confirmé, composé de trois parties présentées dans l'ordre chronologique suivant:

- 20 minutes de « cardio chorégraphié »,
- 20 minutes de « renforcement musculaire »,
- 20 minutes « d'étirements ».

2° Conduite de séance de l'option « cours collectifs »

Pour la conduite de séance et lors de l'entretien, le(la) candidat(e) est évalué(e) par deux évaluateurs.

La conduite de séance est distincte selon l'activité support de l'épreuve certificative de l'UC3 choisie par le candidat :

a- Support « activités cours collectifs » choisi pour l'épreuve certificative de l'UC3 :

Le(la) candidat(e) prépare, pendant 40 minutes, une séance composée de deux séquences d'apprentissage consécutives de 20 minutes chacune, comprenant deux activités différentes de celle évaluée lors de l'UC 3 pour un public d'au moins 6 personnes.

Le(la) candidat(e) conduit les deux séquences d'apprentissage. Les séquences doivent être adaptées au niveau du public mis à disposition par l'organisme de formation.

La conduite des deux séquences est suivie d'un entretien de 15 minutes à 20 minutes au maximum portant sur l'analyse technique de la séance, les choix pédagogiques de l'animateur et la prise en compte des conditions de sécurité.

La démonstration technique et la conduite des deux séquences peuvent se dérouler dans des temps différents et dans l'ordre choisi par l'organisme de formation.

b- Support « haltérophilie, musculation » choisi pour l'épreuve certificative de l'UC3 :

Pour la conduite de séance et lors de l'entretien, le(la) candidat(e) est évalué(e) par deux évaluateurs.

Le(la) candidat(e) prépare, pendant 40 minutes, puis conduit une séance d'apprentissage pour un public d'au moins 6 personnes d'une durée de 60 minutes, composée :

- d'une séquence de 20 minutes en « cardio chorégraphié »,
- puis, une séquence de 20 minutes en « renforcement musculaire »,
- et, une séquence de 20 minutes en « étirements »

Le(la) candidat(e) conduit les trois séquences d'apprentissage. Les séquences doivent être adaptées au niveau du public mis à disposition par l'organisme de formation.

La conduite des trois séquences est suivie d'un entretien de 15 minutes à 20 minutes au maximum portant sur l'analyse technique de la séance, les choix pédagogiques de l'animateur et la prise en compte des conditions de sécurité.

La démonstration technique et la conduite des trois séquences peuvent se dérouler dans des temps différents et dans l'ordre choisi par l'organisme de formation.

Epreuve certificative de l'UC4 b) option « haltérophilie, musculation »

Les évaluateurs sont titulaires d'une qualification équivalente à minima niveau IV et d'une expérience professionnelle au minimum de deux ans dans l'option haltérophilie, musculation.

Sont dispensés de ces exigences, les personnels techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des sports, les professeurs ou enseignants d'éducation physique et sportive du ministère de l'éducation nationale et les agents de catégorie A ou B de la filière sportive de la fonction publique territoriale.

L'épreuve se déroule au sein de l'organisme de formation et se décompose comme suit :

1° Démonstration technique en haltérophilie

Le(la) candidat(e) tire au sort trois mouvements : un parmi l'arraché ou l'épaulé-jeté et deux parmi : squat clavicule, soulevé de terre, tirage poitrine buste penché, développé devant debout.

La charge est déterminée en fonction du poids de corps.

Elle est arrondie au multiple de 2.5 kg inférieur.

Continuité de formation

Un BPJEPS est composé de 4 unités capitalisables, dont les deux premières sont transversales. Ainsi, l'obtention d'un BPJEPS permet d'obtenir de droit les UC 1 et 2 de tous les BPJEPS. A l'issue du BPJEPS AF, il est alors assez facile de se présenter à la seconde option de ce diplôme, ou de s'inscrire à un autre BPJEPS, afin de diversifier ses compétences et ses modalités d'intervention. Les mentions « activités physiques pour tous » et « activités aquatiques et de la natation » constituent de très bons compléments de formation et favorisent une insertion durable dans l'emploi. En dehors de ces formations, il est possible d'étendre son panel de compétences et de prérogatives d'interventions via des certificats de qualification professionnelle, qui sont des formations courtes de 3 à 4 semaines.

Enfin, pour les diplômés qui souhaitent vers un niveau de diplôme supérieur, le DEJEPS perfectionnement sportif mention haltérophilie peut s'avérer intéressant.

Les chiffres de la session 2019-2020 :

	Option HM	Option CC
Nombre de stagiaires :	28	7
Diplômes obtenus :	25 (89 %)	7 (100 %)
Insertion professionnelle :	40 %	100 %
En formation	20 %	

Calendrier prévisionnel

[Cf pages suivantes calendrier prévisionnel]

